

DECRET N°79/ 5 4 2 Du 5/10/1979

PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT
AU TITRE DE L'ANNÉE 1979 ET NOMINATION D'OF-
FICIERS DE L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE.-

LE PRESIDENT DU COMITÉ CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU
TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, MINISTRE DE LA
DEFENSE NATIONALE.-

V I S A S :

- C.F.
- VU - LA CONSTITUTION DU 8 JUILLET 1979 ;
 - VU - LA LOI 17/61 DU 16 JANVIER 1961 PORTANT ORGANISATION ET RECRU-
TEMENT DES FORCES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE ;
 - VU - L'ORDONNANCE 31/70 DU 18 AOÛT 1970 PORTANT STATUT GÉNÉRAL DES
CADRES DE L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE ;
 - VU - LE DÉCRET 70/357 DU 25 NOVEMBRE 1970 SUR L'AVANCEMENT DANS
L'ARMÉE ;
 - Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination
le président, ministre chef du gouvernement,
 - VU - LE DÉCRET 79/155 DU 4 AVRIL 1979 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES
DU CONSEIL DES MINISTRES ;

D.B.

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU

D E C R E T E :

ARTICLE 1°.- SONT INSCRITS AU TABLEAU D'AVANCEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 1979 ET
NOMMÉS POUR COMPTER DU 18 AOÛT 1979.

//(-) VANCEMENT ECOLE

POUR LE GRADE DE LIEUTENANT

ARMEE DE TERRE

A R C H I T E C T U R E

- SOUS-LIEUTENANT : A K O N D Z O DANIEL - C.S.

POUR LE GRADE DE SOUS-LIEUTENANT

G E N I E

- LES ADJUDANTS-CHEFS :

- K A B A ALBERT - C.S.

- O S S I B I GABRIEL - " -

- K I B O U I L O U ADOLPHE - " -

ARTICLE 2.- CES NOMINATIONS PRENNENT EFFET DU POINT DE VUE DE L'ANCIENNETÉ POUR COMPTER DU 1^o AOÛT 1979 ET DU POINT DE VUE DE LA SOLDE À COMPTER DU 1^o OCTOBRE 1979.

ARTICLE 3.- LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET LE MINISTRE DES FINANCES SONT CHARGÉS, CHACUN EN CE QUI LE CONCERNE, DE L'EXÉCUTION DU PRÉSENT DÉCRET QUI PREND EFFET À COMPTER DE LA DATE DE SIGNATURE, ET SERA ENREGISTRÉ, PUBLIÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO ET COMMUNIQUÉ PARTOUT OÙ BESOIN SERA./-

//- AIT A BRAZZAVILLE, LE 5 OCTOBRE 1979

PAR LE PRÉSIDENT DU COMITÉ CENTRAL
DU P.C.T., PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT, PRÉSIDENT DU CONSEIL
DES MINISTRES, MINISTRE DE LA DÉFENSE
NATIONALE,

COLONEL DENIS SASSOU-NGUESSO.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

COLONEL LOUIS SYLVAIN MA.-

LE MINISTRE DES FINANCES,

HENRI LOPES.-